

# *Compte-rendu du Conseil Municipal*

## *Séance du Lundi 9 Février 2009 à 20 h*

### **Présents :**

Mesdames GOUTTE, HERAUD, BERNAUD, BODEÏ.  
Messieurs GABORIT, BOUSSARD, ODIN, RIVIERE, MICHEL, HILARION, BERNARD  
MARENDA, MIGLIORINI, BRILAUD et PONTACQ.

### **Secrétaire de séance :**

Monsieur BOUSSARD.

Le compte rendu de la réunion du lundi 19 janvier 2009 est adopté à l'unanimité.  
*Monsieur MARENDA précise qu'une erreur figure sur ce compte-rendu en ce sens qu'il s'était abstenu lors du vote concernant l'acquisition d'une réserve d'eau (question n°8), abstention non retenue. Il en est pris bonne note aux fins de rectification.*

### **1. Informations sur le P.L.U. en présence de la D.D.E. de Libourne**

La personne devant intervenir pour le compte de la D.D.E. sur ce sujet ayant prévenu qu'elle ne pouvait pas se déplacer pour des raisons météorologiques, la question sera abordée lors d'une prochaine réunion fixée au mardi 3 mars 2009 à 20 heures.

### **2. FEMREB 2009**

Monsieur BERNARD expose que plusieurs demandes de "point lumineux" ont été retenues (la Mandraude, le Chai, Lers, le Gros et Chopine). Le montant d'un "point lumineux" type comète est de 572 € HT. Le FEMREB, subvention allouée par le Syndicat d'Electrification du Blayais pour les travaux d'éclairage public, est de 35 % du montant TTC des travaux. Le devis établi par l'entreprise ARNAUDIN s'élève à la somme de 3.524,13 € TTC. La subvention peut donc être demandée pour un montant de 1.233,45 €. Monsieur ODIN demande pourquoi la demande d'éclairage au Rey n'a pas été retenue. Il lui est répondu que des difficultés existent car il faudrait procéder à une tranchée, ce qui augmente considérablement le coût du projet. Monsieur ODIN s'en étonne car un point lumineux existait déjà à cet endroit. Il ira sur place pour procéder à une vérification.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, la demande de subvention au titre du FEMREB auprès du Syndicat d'Electrification du Blayais pour un montant de 1.233,45 € concernant le projet des cinq points d'éclairage public comme exposé ci-dessus.

### **3. Demande subventions au Conseil Général**

Monsieur BERNARD informe le Conseil que trois demandes de subventions peuvent être effectuées auprès du Conseil Général de la Gironde.

Concernant les travaux prévus sur la couverture du bâtiment de l'A.P.C. une subvention portant sur 25 % du montant HT des travaux peut être allouée au titre de "village ancien". Le montant du devis de l'entreprise CHOURY qui a été retenu s'élève à 6.754,57 € HT. La demande de subvention portera donc sur la somme de 1.688,64 €.

Concernant l'acquisition d'une réserve d'eau à Lers, la dépense prévue s'élève à la somme de 5.981,00 € HT suivant devis, la commune n'ayant à sa charge que l'achat de cet équipement et non l'installation de celui-ci. La subvention espérée étant de 50 %, elle sera formulée pour un montant de 2.950,50 €.

Concernant le P.L.U., l'opération étant financée par l'Etat dans le cadre de la Dotation Globale de Décentralisation, aucune aide n'est attendue du Conseil Général. Il est proposé malgré tout de formaliser à toutes fins utiles une demande de subvention auprès de ce dernier. Elle le sera sans fixation de somme.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, les trois demandes de subventions auprès du Conseil Général de la Gironde dans les conditions fixées ci-dessus.

#### **4. Autorisation dépenses d'investissement avant le vote du Budget**

Monsieur BERNARD expose au Conseil que trois dépenses sont à engager au plus vite et ce, avant même le vote du budget 2009. Une délibération spécifique est donc nécessaire. Concernant le budget "port", il faut prévoir le changement du moteur de l'écluse pour un montant de 2.270,60 € HT suivant le devis de l'entreprise des Frères PASCAL.

Concernant le budget communal, il faut engager une dépense d'un montant de 674,90 € TTC pour l'installation d'étagères dans le local "archives" à l'Ecole.

Egalement sur le budget communal, il faut prévoir la confection de plaques aux monuments aux morts et au cimetière (ossuaire) pour un montant de 930,48 € TTC suivant devis de l'entreprise MOUCHAGUE.

Le Conseil approuve la réalisation de ces trois opérations et autorise l'engagement de ces dépenses d'investissement pour les montants indiqués ci-dessus.

#### **5. Règlement Général de l'Assainissement Collectif**

Madame le Maire rappelle que ce règlement a été adopté en Conseil en date du 11 juin 2007.

Pour répondre à diverses demandes d'exonérations, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'exonérer de la taxe d'assainissement sur le volume d'eau, les usagers victimes d'une surconsommation d'eau liée à une fuite. Cette exonération ne s'appliquera pas aux propriétaires de piscines à l'occasion du remplissage de celles-ci

Il en résulte que le Règlement Général de l'Assainissement Collectif sera complété par un article en ce sens.

#### **6. Bail de la Poste**

Madame le Maire rappelle que les services de "LA POSTE" ont donné congé à la commune à effet au 30 novembre 2009 mais qu'ils seraient disposés à restituer les lieux avant cette date dans le cadre d'une résiliation amiable anticipée. Un courrier précis doit être adressé en Mairie. Il est rappelé également que le loyer perçu par la Commune s'élève à la somme de 3.700 € par an.

## 7. Informations "Tempête"

Madame le Maire procède à un rapide compte-rendu des incidents survenus à l'occasion de la dernière tempête. Des dégâts ont été constatés sur la toiture d'un préau à l'Ecole mais ont été rapidement réparés grâce à l'intervention immédiate de Monsieur MINARD. Des dégâts ont également été constatés à l'ancien dancing, à l'Eglise et à la maison des associations où un conduit de cheminée s'est effondré à travers la toiture du bâtiment. L'assurance de la commune devrait intervenir. Madame le Maire souhaite, malgré tout, que l'on s'organise mieux au niveau de la mobilisation en personne et en matériel.

## 8. Motion de soutien au Département

Madame le Maire rappelle que certaines réflexions sont actuellement menées par les services de l'Etat dont certaines visent à la suppression des départements. Elle donne lecture d'un courrier émanant de Monsieur Philippe MADRELLE, Président du Conseil Général de la Gironde demandant un vote de soutien aux départements et de la motion de soutien déjà adoptée par la C.C.B. Mademoiselle BODEI rappelle que le Conseil Général est le principal financeur du monde rural et craint qu'une suppression des départements ne se traduise par un écart encore plus important entre "ville" et "campagne".

Le Conseil s'inquiète de façon unanime de la possible suppression des départements et adopte une motion de soutien aux départements dont le texte intégral est le suivant :

*La Commune de Plassac affirme son attachement au maintien des Départements dans le paysage des collectivités territoriales françaises.*

*C'est en effet l'institution qui au plus près des Communes apporte des financements indispensables à la construction de nombre d'équipements publics ainsi que des subventions pour leur fonctionnement oeuvrant ainsi pour l'égalité entre citoyens urbains et ruraux.*

*Tel est le cas du Département de la Gironde qui est un partenaire incontournable et, souvent majeur, afin de doter l'ensemble de son territoire, et notamment les zones rurales, d'infrastructures que seules les Communes ne pourraient réaliser.*

*C'est pourquoi le Conseil Municipal de Plassac demande le maintien des Départements français, éléments historiques de la construction de la Nation et acteurs présents et futurs de son développement cohérent, harmonieux et durable."*

## 9. Questions diverses

**Lagunage** : Le dossier de consultation des entreprises est en cours de constitution. La remise des offres interviendra en suivant. Les travaux pourraient débuter début avril et devront, de toute façon, être engagés avant la fin du mois de juillet.

**Ecoles (Commission de sécurité)** : Le rapport de la commission est parvenu en Mairie. Beaucoup de travaux recommandés dans ce rapport ont d'ores et déjà été réalisés.

**Ecoles (Service Minimum d'Accueil – S.M.A.)** : Aucun élève ne s'est présenté à l'Ecole lors de la dernière grève. Monsieur BRILLAUD était disponible pour assurer le service d'accueil. Il fait part de sa surprise d'avoir vu venir la Gendarmerie de Blaye.

**Local Ancien Logement de la Poste** : Mademoiselle BOULAY a confirmé sa volonté d'ouvrir un salon de coiffure dans les locaux du logement de La Poste bientôt restitué à la Commune. Une réunion spécifique est fixée au lundi 16 février 2009 à 20 heures 30 sur cette question.

**Boulangerie** : Une visite des lieux est prévue le vendredi 13 février 2009. Tous les élus intéressés y sont conviés.

**Local CABANIEUX :** Le Service des Domaines ont évalué ce local à la somme de 58.000 €. Les réflexions sur une éventuelle acquisition de ce local par la Commune peuvent se poursuivre.

**Photocopies :** Il est fait part au Conseil de l'explosion du nombre de photocopies réalisées en Mairie. Madame le Maire demande à tout le monde de faire attention aux abus.

**Restos du Coeur :** Ces derniers sont intéressés par la mise en place de « jardins ouvriers ». La question suscite l'intérêt du Conseil et sera étudiée pour suite à donner.

**Travaux :** Monsieur ODIN remet à chaque élu une fiche des travaux dernièrement réalisés par les services techniques. L'emplacement du « passage piéton » en face de l'Ecole a été défini avec la Gendarmerie. Il sera finalement un peu plus bas que prévu initialement. Monsieur RIVIERE signale que les regards sur la Grande Rue ne sont toujours pas satisfaisants malgré l'intervention effectuée par l'entreprise. Celle-ci sera relancée une nouvelle fois.

**Fleurissement :** Monsieur RIVIERE estime qu'il faudrait revoir le fleurissement des jardinières qu'il trouve décevant.

**Port :** Monsieur RIVIERE aborde le problème de l'écoulement des eaux au niveau du port en cas d'orage important. Une « déviation » pourrait être envisagée en utilisant le grand bassin existant à côté du port. La question sera abordée lors de la réunion de la commission « Port » qui se tiendra demain soir.

**Lagunage :** Monsieur MICHEL s'inquiète des travaux prévus au lagunage du fait de la perte quasi-certaine de la subvention attendue de la part de l'agence Adour Garonne. Une subvention dans le cadre de l'opération Leader + est espérée.

**Taxe professionnelle :** Monsieur MICHEL s'inquiète également de la possible suppression de la taxe professionnelle, annoncée par les Pouvoirs Publics. Il propose que le Conseil adopte une motion contre cette possible suppression. Monsieur BERNARD rappelle l'importance des sommes perçues par la commune au titre de la Taxe Professionnelle.

**Noms de Rue :** Monsieur HILARION rappelle la nature du travail que les élus doivent réaliser par secteur, consistant à établir un état des lieux des numérotations actuelles et à proposer les nouvelles numérotations possibles.

**Logement social :** Il faut envisager la plantation d'une haie autour du jardin, laquelle est d'ailleurs imposée par le P.O.S.

**Cours d'eau :** Monsieur MIGLIORINI signale qu'il a fait un état des lieux des cours d'eau de la commune suite à la dernière tempête. Ce rapport a été remis au S.I.A.R.

La séance est levée à 23 heures 20.

≈ ≈ ≈ ≈ ≈